

Sommaire

Avant-propos	p. 11
Introduction	p. 13

1. La fonction de président

I • Le président, les statuts et la réglementation ...	p. 19
A - Assemblée générale, conseil d'administration ou comité directeur, et bureau	p. 20
B - La liberté de l'organisation de la direction de l'association	p. 21
C - Contraintes liées à l'obtention de l'agrément sport	p. 22
D - Contraintes liées à l'affiliation à une fédération	p. 24
E - Si l'association a des sections	p. 26
F - Le Code du sport	p. 27
G - Le mandat de président	p. 28
II • Le président : comment le désigner ?	p. 33
III • Le président : quelles responsabilités et quels pouvoirs ?	p. 36
A - Le président : un mandataire	p. 36
B - La responsabilité civile, financière et pénale du président	p. 36
C - Les devoirs du président	p. 37
1. Ne pas excéder ses attributions	p. 37
2. Ne pas agir hors de l'objet social de l'association	p. 38

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'auteur de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique, le développement massif du photocopillage.



Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Groupe Territorial

Collection Les Guides pratiques d'Associations mode d'emploi

BP 215 - 38506 Voiron Cedex

Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63

www.ame1901.fr

© Groupe Territorial – GPA 24 – Prix : 19,50 €

ISBN : 978-2-35295-838-3 – ISBN version numérique : 978-2-35295-839-0

Imprimé par Les Deux-Ponts, à Bresson (38) – Novembre 2009

Dépôt légal à parution

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Le guide du président d'association sportive

3. <i>Rendre compte de son mandat</i>	p. 38
4. <i>Faire face à une urgence</i>	p. 39
D - Président, élu municipal	p. 43

IV • Le président : quelles fonctions ?	p. 44
A - Être un garant	p. 44
B - Faire face aux oppositions	p. 44
C - Agir en justice	p. 45

V • Le président : comment mettre fin à son mandat ?	p. 46
A - La démission	p. 46
B - La révocation et l'exclusion du président	p. 48

VI • Le président : quelle rémunération ?	p. 50
--	-------

2. Le président et le projet associatif

I • Le président, garant des buts et de l'objet de l'association	p. 57
A - Quel est le projet de votre association ?	p. 57
B - Quel est le rôle du président ?	p. 58

II • Le président et la valorisation des idées émises dans l'association	p. 61
A - Qu'est-ce qu'un projet ?	p. 61
B - La validité et les améliorations à apporter au projet initial	p. 65
C - Évaluer les projets	p. 66

III • Le président et le tableau de bord de l'association	p. 68
--	-------

3. Le président et les réunions

I • Présider le conseil d'administration ou comité directeur	p. 77
---	-------

II • Présider l'assemblée générale	p. 81
---	-------

A - L'assemblée générale : un spectacle ? Une cérémonie ? Une corvée ?	p. 81
--	-------

B - Les règles à respecter	p. 82
1. La convocation de l'assemblée générale	p. 83
2. Qui participe ?	p. 83
3. L'ordre du jour	p. 83
4. La feuille de présence	p. 84
5. Les votes	p. 84

C - Treize points clés pour améliorer l'organisation et l'animation de réunions associatives	p. 85
1. Avant la réunion	p. 85
2. Pendant la réunion	p. 91
3. Après la réunion	p. 102

4. Le président animateur d'une équipe

I • Gérer des bénévoles et des salariés	p. 107
A - Les bénévoles	p. 107
1. La recherche de bénévoles	p. 108
2. Ne pas transformer involontairement un bénévole en salarié	p. 109
3. Le régime très dérogatoire des associations sportives	p. 109
4. Le remboursement des frais des bénévoles	p. 110
5. L'assurance des bénévoles	p. 113
B - Prendre la décision de créer un emploi	p. 114
1. Le projet associatif est-il solide ?	p. 116
2. L'association est-elle solide financièrement ?	p. 116
3. Peut-elle assumer la charge financière liée à une embauche ?	p. 117
4. Quels sont les changements induits chez les administrateurs ?	p. 118
5. Quelle place pour le salarié ?	p. 119
C - Les salariés	p. 120
1. La convention collective nationale du sport	p. 121
2. Déclarations et cotisations	p. 124
3. Ne pas transformer un salarié en bénévole	p. 126
4. Déléguer la GRH ?	p. 127
5. La solution du groupement d'employeurs	p. 128
D - Une règle d'or pour un président : animer un travail d'équipe et déléguer	p. 133
1. Comment déléguer ?	p. 133
2. Gérer la participation des adhérents	p. 134

II • Douze compétences utiles pour animer une équipe dans une association	p. 136
--	--------

III • La formation des bénévoles	p. 140
A - Valider les acquis des bénévoles	p. 140
B - Trois formules de formation	p. 141
1. La formation individuelle	p. 141
2. La formation de groupe à l'intérieur de l'association	p. 141
3. La formation interassociations	p. 142

IV • Comment gérer les conflits ?	p. 144
A - Prévenir les conflits	p. 144
B - Désamorcer les conflits	p. 146
C - Gérer les conflits	p. 147

V • Le président à l'écoute des adhérents	p. 149
A - Écouter pourquoi ?	p. 149
1. Écouter pour mieux coordonner	p. 149
2. Favoriser la communication	p. 150
B - Écouter comment ?	p. 151

VI • La nécessaire information des adhérents	p. 153
A - Informer pourquoi ?	p. 153
B - Informer comment ?	p. 154

5. Le président et les manifestations de l'association

I • Organiser une manifestation sportive en intérieur	p. 163
A - Déclaration	p. 163
B - Autorisation	p. 163
C - Homologation	p. 164
D - Sécurité	p. 164
E - Assurance	p. 165
II • Organiser une manifestation sportive en extérieur	p. 166
A - Pas besoin d'être affilié	p. 166
B - Compétition = autorisation	p. 167
C - Manifestation = déclaration	p. 167
D - Questions de seuils	p. 168
E - Assurer la sécurité des personnes et des biens	p. 168
F - Limiter les nuisances	p. 170
III • Organiser une buvette	p. 171
A - Principe et dérogation	p. 171
B - Alcools plus forts	p. 172
C - Une autorisation du maire	p. 172
D - Alcool et action éducative	p. 173
IV • Le transport d'enfants par les parents	p. 174
A - Les informer des règles à suivre	p. 174
B - L'assurance	p. 175

V • L'assurance sportive	p. 176
A - Une obligation	p. 176
B - Licence et assurance	p. 177

6. Le président à la recherche de financements

I • Le président et le réseau relationnel de l'association	p. 183
II • Les financeurs potentiels	p. 185
A - Les financements de l'État	p. 185
B - Les collectivités locales	p. 188
C - Les fondations	p. 191
D - Les dons des particuliers	p. 193
E - Le mécénat et le sponsoring	p. 194
1. Mécénat : sans contrepartie	p. 194
2. Sponsoring : une prestation de services	p. 196
III • Le président et les relations avec la presse	p. 198
A - Pour faciliter de bonnes relations, quelques conseils	p. 199
B - L'interview du président	p. 201

Annexes

Annexe I	
Les sites Internet incontournables	p. 205

Annexe II

Les « Profession sport » et les comités régionaux
et départementaux olympiques et sportifs
dans votre région p. 206

Annexe III

Les fédérations sportives agréées par le ministère
chargé des Sports p. 244

A - Les fédérations unisports p. 244

B - Les fédérations multisports p. 257

1. *Handicap, maladie* p. 257

2. *Scolaire* p. 258

3. *Travail* p. 259

4. *Autres fédérations omnisports* p. 261

5. *Divers* p. 263

Avant-propos

Être président d'une association sportive n'est pas une sinécure. Bien au contraire. La charge du président au fil des années est de plus en plus importante. Pour celui qui ne sait pas déléguer, travailler en équipe, s'entourer de professionnels, se faire conseiller, cette charge peut aller jusqu'au renoncement.

Les 160 000 présidents d'associations sportives qui font vivre au quotidien le sport en France le savent bien.

Malgré ce qu'il convient d'appeler la crise du bénévolat, énoncée depuis près de 20 ans par les uns et les autres, les présidents d'association sont toujours là.

Entre recherche d'un épanouissement personnel, désir d'exercer des responsabilités, volonté de faire avancer un projet, sentiment de guider une équipe, d'être utile, d'accomplir quelque chose, mais aussi reconnaissance sociale, leur motivation et leur investissement sont restés intacts.

Leur tâche en revanche s'est complexifiée et nécessite une multitude de compétences :

- animer une équipe de dirigeants ;
- mobiliser des bénévoles ;
- recruter et gérer des professionnels ;
- respecter les multiples réglementations ;